

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2011

L'an deux mille onze, le vingt-cinq du mois de février, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 17 février 2011 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur CHARZAT Gérard, Maire.

Présents : MM. SLOVAK, ULMI, AURIOL, ROULLEAU, CHAMPION, DRONIOU, Mmes BOITELLE, DE CLERCQ, DOMBRE, JOCARD.

Procurations : F. POTTIER → J-L. SLOVAK ; P. ROGER → N. BOITELLE ; E.DAURON → F. DOMBRE ; M. BOULAY → P. ULMI.

Absents : MM. POTTIER, BOULAY, Mmes ROGER, DAURON.

Secrétaire de séance : T. CHAMPION

Le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30.

Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 10 janvier 2011.

1 - COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE CISSE : convention de fauchage

La Communauté de communes effectue 2 fauchages des accotements par an sur les voies communautaires. Pour les passes supplémentaires effectuées par la commune, il faut signer une convention d'autorisation avec la Communauté qui précise les conditions de réalisation du fauchage.

La convention est valable 4 ans jusqu'au 31/12/2014.

Le conseil approuve la convention et charge le Maire de la signer.

2 - COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE CISSE : convention de service

La commune doit signer une convention avec la Communauté pour être autorisée à intervenir sur les voies communautaires pour réaliser les opérations d'entretien de sa compétence (dénéigement, balayage, signalisation...).

La convention est valable 4 ans jusqu'au 31/12/2014.

Le conseil approuve la convention et charge le Maire de la signer.

3 - COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUCE VAL DE CISSE : groupements de commandes

Certains syndicats sur le territoire de la Communauté de communes ont souhaité adhérer aux groupements de commandes "fournitures administratives et dématérialisation des actes administratifs".

Le conseil accepte l'intégration des syndicats qui le souhaitent au sein de ces groupements de commandes.

4 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS POUR 2011

Jean-Marc AURIOL informe que les contrats pour les espaces verts doivent être renouvelés pour 2011. Il a demandé un devis à l'entreprise des Ateliers du Grain d'Or pour le fleurissement habituel et un devis supplémentaire pour d'autres endroits dans la commune.

Le conseil autorise le Maire à signer le contrat pour 2011 pour le fleurissement habituel de la commune avec l'entreprise des Ateliers du Grain d'Or de la Chaussée-St-Victor pour un montant de 2 101,91 € TTC.

Jean-Marc AURIOL informe que la taille des arbres a été effectuée par l'entreprise LEMESLE sans bon de commande. En contrepartie, il sera négocié des prestations prévues pour les fleurissements supplémentaires. Le devis supplémentaire pour le fleurissement d'autres endroits de la commune est à revoir.

5 – INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE EN 2011

Le conseil décide de revaloriser l'indemnité de gardiennage de l'église d'Orchaise et la fixe à 474,22 € pour l'année 2011 (0,49 % d'augmentation par rapport à 2010). Elle sera versée à M. SEGARD Jean-Claire d'Orchaise chargé du gardiennage.

6 – ENGAGEMENTS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Jean-Louis SLOVAK, Maire-adjoint, expose l'urgence de prévoir la dépense pour le remplacement de la 2^{ème} pompe de relevage des eaux usées au poste du lotissement de la corne du cerf. L'entreprise Eurovia était chargée de l'installation des pompes dans le cadre du marché de viabilisation du lotissement. La société SAUR chargée de l'entretien des postes de relevage a détecté qu'une pompe avait grillé et, après expertise, a remarqué que la poire du niveau bas était mal réglée ayant eu pour conséquence de faire tourner la pompe dans le vide. Ne pouvant faire jouer la garantie à cause d'un mauvais réglage, la commune doit remplacer la pompe (le remplacement est moins onéreux qu'une réparation). Un geste commercial sera demandé à l'entreprise EUROVIA.

Le conseil accepte de remplacer une pompe de relevage des eaux usées au lotissement de la Corne du cerf et charge le Maire d'engager, mandater et liquider la dépense d'investissement avant le vote du budget primitif d'assainissement 2011 pour un montant de 700 €.

Le Maire informe de la possibilité d'un système de télésurveillance par GPRS.

7 – BILAN ENERGETIQUE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Jean-Marc AURIOL informe qu'il a reçu le 11 janvier une personne de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) pour faire un point énergétique sur les bâtiments communaux.

Le conseil accepte le principe du lancement des études pour le bilan énergétique de tous les bâtiments communaux ainsi que les consultations qui vont en découler.

8 – TROTTOIRS ROUTE DE MOLINEUF

Jean-Louis SLOVAK rappelle le problème de sécurité concernant le stationnement des cars déposant des visiteurs pour le jardin botanique sur le trottoir devant la place de l'église. Il informe qu'un chiffrage a été demandé par le comité consultatif de la voirie pour la réfection des trottoirs route de Molineuf au droit du Prieuré. Il propose de profiter du projet de réfection des trottoirs pour matérialiser un stationnement pour les cars devant le Prieuré. Le devis demandé fait état de 14 616,56 € T.T.C.

Le conseil n'est pas favorable à ce projet considérant la présence du parking des Rivières à environ 200 m du Prieuré. Il propose d'interdire le stationnement des cars en face l'église.

9 – MAINTENANCE DU SYSTEME ELECTRIQUE DES CLOCHES ET DE L'HORLOGE DE L'EGLISE

Le Maire informe que l'entreprise GOUGEON a en charge la maintenance des installations électriques des cloches et de l'horloge de l'église. L'entreprise propose une mise à jour du dernier contrat datant de 1992. Cette société a également en charge la maintenance du paratonnerre situé sur le clocher.

Le conseil accepte le projet de contrat de maintenance des installations électriques des cloches et de l'horloge de l'église de l'entreprise GOUGEON pour 198,54 € T.T.C par an et charge le Maire signer le contrat pour une durée de 1 an renouvelable par reconduction expresse pour 3 ans maximum.

10 – CARTE TOURISTIQUE COMMUNAUTAIRE

Dans le cadre du schéma de développement touristique de la Communauté de Communes Beauce Val de Cisse, il est projeté la création d'une carte touristique ayant pour vocation de référencer l'ensemble des intérêts touristiques du territoire pour en faire sa promotion auprès des visiteurs. Un circuit équestre dans la vallée de la Cisse est également à l'étude.

Une personne référente au niveau du patrimoine de la commune est demandée pour présenter les sites communaux lors de la rencontre avec la chargée de mission tourisme de la Communauté.

MM. Patrice ULMI, Joël DRONIOU et le Maire (en qualité de suppléant) sont désignés comme référents patrimoniaux pour la commune.

9 – RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DROIT DE PREEMPTION URBAIN :

- Pas de préemption pour la maison située 11 rue de Saint-Lubin,

DELIVRANCE DE CONCESSION AU CIMETIERE :

- concession cinquantenaire - Au nom de PITOU Patrick - De 1 m² superficiel – Emplacement NC 482 – 125 € - Pour fonder la sépulture particulière de lui-même et son épouse GUILMAILLE Muriel.

10 – AFFAIRES DIVERSES

• Le Maire :

- o et J-Louis SLOVAK rappellent le problème de captage des eaux pluviales de 3 maisons au début de la rue de Touche Moreau. Le sujet sera abordé lors du prochain conseil municipal.
 - o Informe du l'avancement du projet d'agrandissement de la cantine scolaire :
 - Subventions : La Dotation de Solidarité Rurale du Conseil Général est fixée à 18 000 € ; en attente de la réserve parlementaire de Mme GOURAULT ; un dossier va être transmis à la Préfecture au titre de la D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) (ex D.G.E.).
 - Rendez-vous avec l'architecte lundi 28 février.
 - o informe de l'avancement de la vente des terrains à la Corne du Cerf : reste 1 terrain à vendre sur 16 dans la 1^{ère} tranche et 3 options sur 4 sont prises dans la 2^{ème} tranche.
 - o Expose les premiers débats sur la nouvelle carte intercommunale du Département. Un questionnaire a été adressé aux conseillers municipaux concernant le devenir de la communauté de communes.
- J-Louis SLOVAK informe de la demande du propriétaire du lot 19 à la Corne du Cerf d'acquérir une partie du lot 16 appartenant à la commune.
- N. BOITELLE rend compte de la dernière réunion du C.C.A.S., du dernier conseil d'école, de la dernière réunion du SIVOS et de la réunion concernant le bilan du transport à la demande du Conseil Général sur la Communauté de communes (la communauté en 2^{ème} place en fréquentation).
- J-Marc AURIOL informe de la rencontre des 3 commissions communales de l'environnement (Orchaise, Molineuf et Chambon) le 16 mars à 19 h en mairie d'Orchaise.

- N. DE CLERCQ rend compte de la dernière Commission générale de la Communauté de communes.
- S. JOCARD rend compte de la dernière réunion de VAL ECO.
- T. CHAMPION signale que les signatures de la charte internet par les rédacteurs des associations admis à intervenir sur le site de la commune sont en cours.
- F. DOMBRE demande où en est le projet "Equiloire" : Le Maire informe que la demande de prêt est en attente d'accord et que le permis de construire va bientôt être déposé. Il signale également que le conseil municipal de St-Lubin ne souhaite pas participer aux travaux de réfection du chemin mitoyen d'accès au centre équestre.
- J. DRONIOU rend compte des 2 rendez-vous avec des entreprises funéraires pour un projet d'espace cinéraire dans le cimetière. Des devis ont été demandés. L'espace cinéraire va prendre une large place dans le cimetière sur une surface qui était réservée aux futures concessions et il n'est pas prématuré de réfléchir à l'agrandissement du cimetière.

La séance est levée à 23 h 00.

PROCHAIN CONSEIL : VENDREDI 25 MARS 2011.

Le Maire,
Gérard CHARZAT